

CALIBRE

CALIBRE lance une opération sur les BSA existants afin de consolider sa structure financière et se projeter vers l'avenir

29 octobre 2025

CALIBRE, acteur mondial du tir, annonce le lancement d'une offre destinée aux porteurs de bons de souscription (BSA₂₀₂₂). L'objectif de cette opération, qui va être soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires et à celle des porteurs de BSA₂₀₂₂, est de renforcer la structure financière du Groupe tout en lui permettant de se projeter sur son futur cycle de développement.

En pratique, les porteurs de BSA₂₀₂₂¹ encore en circulation se voient proposer, pour chaque exercice de BSA₂₀₂₂ réalisé conformément aux modalités de participation, le rachat par la Société d'un nombre de BSA₂₀₂₂ égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA₂₀₂₂ ainsi exercé. Les modalités de participation à l'opération sont présentées en fin de communiqué de presse.

Dans l'hypothèse où l'intégralité des BSA₂₀₂₂ encore en circulation seraient traités dans le cadre de cette opération, cela permettrait :

- D'accroître la trésorerie de la Société de 0,89 MEUR² ;
- De réduire de 40% la dilution potentielle ;
- De renforcer la présence au capital des investisseurs qui ont accompagné la profonde restructuration financière de l'entreprise ;
- De solder l'intégralité des instruments dilutifs en circulation³.

CALIBRE pourrait décider de placer tout ou partie du produit net de cette opération en actifs numériques (en ce compris les crypto-actifs, les crypto-jetons et les crypto-monnaies), conformément à l'enrichissement des statuts proposés lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 18 novembre prochain⁴.

L'assemblée générale des porteurs de BSA₂₀₂₂ est également convoquée le 18 novembre 2025.

¹ La Société attire d'ores et déjà l'attention des porteurs de BSA₂₀₂₂ désirant participer à l'opération qu'ils devront détenir leurs BSA₂₀₂₂ au nominatif pur¹. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent effectuer le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la société via le formulaire disponible sur le site d'[UPTEVIA](#)

² Montants bruts avant prise en compte des frais relatifs à l'opération

³ Les BSA_{K1}, BSA_{K2A} et BSA_{K2B} pourraient donner lieu à la création d'un maximum de 225 actions

⁴ Cf. communiqué de presse « CALIBRE convoque ses actionnaires en Assemblée Générale »

Hugo BRUGIÈRE, représentant de la Gérance, déclare : « *Quand j'ai repris CYBERGUN, aujourd'hui dénommée CALIBRE, en 2015, la Société était très endettée et menacée de disparaître. Aujourd'hui, après un lourd travail et un investissement massif, la Société a retrouvé une santé et des perspectives. La cession des actifs du pôle Civil B2B éteint un foyer de pertes et nous permet de rentrer plus de 9 MEUR. L'activité Civil B2C est en croissance, rentable et adossée à un partenaire solide. Enfin, le pôle Militaire, recentré sur ARKANIA, bénéficie de la force traction du secteur de la Défense.*

Je considère donc avoir effectué mon travail au service de CALIBRE et souhaite désormais prendre du recul et préparer progressivement l'avenir, notamment en concertation avec le nouvel actionnaire de référence de l'entreprise. Je présenterai donc, dans les prochains mois, un plan de transition organisé tout en restant à la disposition du Groupe en fonction des besoins et réfléchis d'ores et déjà à une cession prochaine de tout ou partie des BSA₂₀₂₂ détenus par HBR Investment Group, notamment au nouvel actionnaire de référence. »

Recevez gratuitement toute l'information financière de CALIBRE par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CALIBRE :

Fondé en 1986, CALIBRE est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2024, CALIBRE a réalisé un chiffre d'affaires de 44 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CALIBRE est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0014004QR6 – ALIBR) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CALIBRE rappelle que des bons de souscription d'actions (BSA) sont en circulation. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution, en raison du grand nombre de titres pouvant être émis en cas d'exercice de tout ou partie de ces bons par leur(s) porteur(s).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la Société admise à la négociation qui a émis de telles valeurs mobilières.

Un suivi de ces BSA est disponible sur le site de la Société : www.cybergun.com/bsa/

Modalités de l'opération :

- Nature des BSA₂₀₂₂ éligibles à l'opération : BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur⁵
- Identifiant (code ISIN) des BSA₂₀₂₂ : FR001400EG77
- Termes et conditions des BSA₂₀₂₂ : Disponibles sur le site de la Société (www.cybergun.com/emission-orabsa-2022/)
- Nombre de BSA₂₀₂₂ en circulation : 12 316 013⁶
- Pour tout BSA₂₀₂₂ éligible régulièrement exercé par un porteur donné entre le 19 novembre 2025 et le 12 décembre 2025 (inclus), la Société s'engage à racheter purement et simplement un nombre de BSA₂₀₂₂ détenus par ledit porteur égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA₂₀₂₂ ainsi exercé (arrondi à l'unité inférieure, et dans la limite du solde de BSA₂₀₂₂ éligible détenus par ledit porteur suivant cet exercice) (pas de garantie d'actif et/ou de passif)
- Nombre de BSA₂₀₂₂ exerçables en cas d'apport de l'intégralité des BSA₂₀₂₂ à l'opération : 7 389 607
- Parité d'exercice : 3 172,395 actions nouvelles pour un (1) BSA₂₀₂₂ exercé
- Nombre d'actions nouvelles créées en cas d'exercice de l'intégralité des BSA₂₀₂₂ dans le cadre de l'opération : 23 442 752 298
- Prix d'exercice d'un (1) BSA₂₀₂₂ : 0,36 EUR
- Date limite d'exercice des BSA₂₀₂₂ afin de bénéficier des conditions de l'opération : 12 décembre 2025⁷
- Prix de rachat d'un (1) BSA₂₀₂₂ par la Société dans le cadre de l'opération : 0,36 EUR
- Dilution : A titre indicatif, la participation de l'intégralité des porteurs de BSA₂₀₂₂ à l'opération ramènerait la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital pré-opération et ne participant pas à l'offre à 0,33%⁸
- Les porteurs de BSA₂₀₂₂ désireux de participer à l'opération devront manifester leur décision en retournant à la Société le formulaire disponible sur le site de la Société (www.cybergun.com/bsa/) dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025.

La Société rappelle que seuls les BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur sont éligibles à l'opération projetée décrite ci-avant. Les porteurs de BSA₂₀₂₂ désireux d'y participer sont donc invités à vérifier sous quelle forme sont détenus leurs BSA₂₀₂₂ et, le cas échéant, à en demander le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la Société (Upstevia).

⁵ Pour participer à l'offre, les porteurs doivent détenir leurs BSA₂₀₂₂ au nominatif pur. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent effectuer le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la société (Upstevia)

⁶ Au 30 septembre 2025

⁷ La date limite d'exercice des BSA₂₀₂₂ est fixée au 30 décembre 2025. L'exercice après le 12 décembre 2025 ne permettra pas de participer à l'opération

⁸ Sur la base de 11 682 342 325 actions en circulation au 30 septembre 2025